



## EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le 1<sup>er</sup> décembre 2022, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 28 novembre 2022 et affichée à son lieu habituel en mairie le 28 novembre 2022.

Etaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER ; Evelyne FRANK ; Hélène MAXANT et Christine LODEWYCK GRANGER.

Messieurs Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Alain LAFONTAINE ; René MATHIOT ; Gilles PRETAT ; Christophe CHILLET ; et Gilles LAFLEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : Mesdames Anne RIVOAL ; Magali QUIRING et Catherine JUIN.

Messieurs Romuald HEILLIG ; Jacques CHENET et Olivier DAVID.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs : Monsieur Jacques CHENET à Madame Christine LODEWYCK GRANGER ;

Madame Magali QUIRING à Madame Evelyne FRANK ;

Monsieur Romuald HEILLIG à Madame Laetitia ASCHBACHER ;

Monsieur Olivier DAVID à Monsieur Christophe CHILLET ;

Madame Catherine JUIN à Madame Hélène MAXANT ;

Madame Anne RIVOAL à Monsieur Alain LAFONTAINE.

Présents : 11

Votants : 17

### DELIBERATION N° 12

#### ETUDE URBAINE, PROGRAMMATIQUE, ECONOMIQUE ET ARCHITECTURALE POUR LA CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE UNIQUE A SAIZERAIS

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Par délibération du 04/10/2019, la commune a signé une convention de mandat pour la réalisation d'une étude urbaine, programmatique, économique et architecturale pour la création d'un groupe scolaire unique à Saizerais a été signée entre la commune de Saizerais et la SPL d'aménagement et d'équipement du Bassin de Pompey.

Cette étude permettra de définir le cadre du projet pour mettre en place ultérieurement la mission de la maîtrise d'œuvre pour la construction de l'extension du groupe scolaire.

Une consultation a été lancée pour une « mission pour la réalisation d'une étude urbaine, programmatique, économique et architecturale pour la création d'un groupement scolaire unique à SAIZERAIS. » La consultation a été publiée sur la plateforme Xdemat selon la procédure adaptée (MAPA) soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 de la commande publique.

Suite à l'avis favorable du comité de pilotage de jeudi 20 octobre 2022, il est proposé d'attribuer le marché à l'agence A3 architectures mandataire et le bureau d'études TRIGO pour un montant de mission de 19 250 € HT soit 23100 € TTC.

Des consultations vont être lancées pour des missions de prestations intellectuelles d'un montant inférieur à 5000€ : diagnostiqueur et études de sol.

Il sera soumis au Conseil Municipal la validation du lancement du marché auprès du groupement A3 architectes et TRIGO, et d'autoriser le Maire à approuver les missions de prestations intellectuelles d'un montant inférieur à 5 000 €.

**Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, décident :**

**D'ATTRIBUER** le marché à l'agence A3 Architectures mandataire et au bureau d'étude TRIGO pour un montant de mission de 19 250 € HT soit 23 100 € TTC.

**D'AUTORISER** le Maire à approuver les missions de prestations intellectuelles d'un montant inférieur à 5 000 €.

**D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Extrait du registre des délibérations

Fait et délibéré à Saizerais, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le maire, Ludovic LEGGERI